

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 26
- ayant pris part au vote : 32
- procurations : 6

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille dix-huit et le 14 mars à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 7 mars, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, Mme ISABELLE GODEAS, Mme FLORENCE TOULZE, M. PHILIPPE BAUMLIN, Mme SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, Mme MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, Mme MICHELE CHAVE, Mme KATY COLDER, Mme NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. JOËL FEUILLERAT, M. PATRICE ETAVE, M. DOMINIQUE GIRONNET, Mme NATHALIE GAUVRIT, M. DENIS MOLET, Mme NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, Mme BRIGITTE CABANES-MURITH, Mme CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, M. ERWAN DANIEL, M. NICOLAS COSTES.

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. FREDERIC BAMIÈRE, (Pouvoir donné à Mme ISABELLE GODEAS), M. JEAN-MARIE VITRAC (Pouvoir donné à Mme SYLVIE PIEROT), M. FREDERIC COMBE (Pouvoir donné à Mme KATY COLDER), Mme VALERIE QUONIAM-DOUREL (Pouvoir donné à M. LAURENT ROUX), M. GILLES HOURQUET (Pouvoir donné à M. ERWAN DANIEL), Mme ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN)

Etait absente excusée : Mme ISABELLE SEROR

M. PHILIPPE BAUMLIN a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2018/12

Objet : Rénovation de l'éclairage public du centre-ville, des voies structurantes et secondaires - Opération 11 AS 202

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la demande de la Commune du 24 janvier 2018, concernant la rénovation de l'éclairage public du centre-ville, des voies structurantes et secondaires, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération 11 AS 202 comme suivant :

- Rénovation de l'éclairage public par remplacement des lanternes existantes et des mâts s'ils ont une hauteur inférieure à 5 m. Dans la mesure du possible, les mâts de hauteur supérieure à 5 m seront conservés.
- Les lanternes équipées en 150 W seront remplacées par des lanternes LED de puissance comprise entre 40 et 50 W, sauf exception.
- Les lanternes équipées en 100 W et 70 W seront remplacées par des lanternes LED de puissance comprise entre 25 et 30 W, sauf exception.

- Toutes les lanternes seront équipées de drivers offrant potentiellement la possibilité de programmer une variation nocturne. Les axes principaux restant allumés la nuit feront l'objet d'une variation nocturne de 50 % pendant 7 h. Les autres rues feront l'objet d'une extinction nocturne entre 1h et 5 h du matin. Pour ces derniers la variation sera donc désactivée mais un câblage spécifique sera installé permettant de l'activer au besoin.
- Pour l'ensemble de ces rues, le réseau souterrain existant peut être conservé en l'état.

Rues concernées :

Caminot de la Fount et del Gril, avenue des Pyrénées entre la RD888 et le Collège et entre le chemin des Champs d'Esquis et la rue du Puy de Sancy, rue du Tourmalet, rue du Mont Vallier, allée des Nymphéas, rue du Vignemale, rue et impasse du lac d'Oo, rue du Saquet, rue du Puy de Sancy, rue du mont de Lozère, rue des monts de Margeride, impasse du Mont Aigual, chemin de la Belle Hôtesse, rue du Lac Bleu, rue des Vents d'Autan, avenue des Tourterelles, rue des Perce-Neige, rue des Narcisses

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)	86 830 €
Part SDEHG	352 880 €
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	111 665 €
Total	551 375 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la Commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la Commune pour validation avant planification des travaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire de l'opération 11 AS 202,
- De couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

Envoyé en préfecture le 16/03/2018

Reçu en préfecture le 16/03/2018

Affiché le **16 MARS 2018**

ID : 031-213105612-20180316-D2018_12-DE

Berger
LeVaut

A l'unanimité, moins 5 abstentions (M. JACQUES DAHAN, M. ERWAN DANIEL, M. GILLES HOURQUET, MME ELISABETH ATTELAN, M. NICOLAS COSTES)

- D'approuver l'Avant-Projet Sommaire de l'opération 11 AS 202,
- De couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Pour copie conforme,

**Le Maire,
Marc PÉRE**

Pour le Maire,
et par délégation,
L'Adjoint au Maire
David ROFÉ



- Transmis le **16 MARS 2018**
- Affiché le **16 MARS 2018**